Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260211-11FEV2607-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 11 février à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT BERTHEVAS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 janvier 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 janvier 2026.

Présents : Mesdames STRICOT BERTHEVAS Gaëlle, BAYON Typhaine, BRULÉ Clarisse, FÈVRE Béatrice, LE NINAN Alexandra, VILLET Emilie,
Messieurs BEY Jean-Marie, BOSCHET David, COUEDIC Jérôme, DUPÉ Laurent, MILOUX François

Absents : Madame TASTARD OUTIN Christelle, Monsieur PUISSANT Gérard

Absents ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance : Madame VILLET Emilie

Invité : M. BIORET David, conseiller aux décideurs locaux

11FEV26_07 - Budget principal : attribution d'une subvention au profit du budget lotissement Clos du Verger pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la possibilité de verser une subvention au profit du budget lotissement Clos du Verger, lequel, bien qu'il reste des ventes à encaisser, sera déficitaire à sa clôture compte tenu des informations à connaissance

Considérant l'avis de Monsieur le conseiller aux décideurs locaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour :

- **ATTRIBUE** au budget lotissement Clos du verger une subvention d'un montant de 15 000 € sur l'exercice 2026

- **DIT QUE** les crédits sont prévus aux budgets principal et lotissement Clos du Verger à cet effet

- **AUTORISE** Madame le maire à procéder aux écritures afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 11 février 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT BERTHEVAS

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260211-11FEV2607-DE